

Une autre vie s'invente ici



Le Plan de paysage dans tous ses états



PNR Baronnies provençales, ©delberlioux



© PNR Millevaches



PNR Vercors, ©Nacho_Grez

Webinaire du 28 mars 2024

LE PLAN DE PAYSAGE DANS TOUS SES ÉTATS

Mots clés : paysages, planification, énergies, biodiversité, projet de territoire

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEayZWWdIP4Z

FOND DOCUMENTAIRE

- Appel à projet Plans de Paysages 2024 : [ici](#)
- Synthèse du webinaire “Comment aborde-t-on les Plans de paysage dans les Parcs” (2022) : [ici](#)
- Thèse en cours : Les Plans de paysage en France. De la politique nationale à la mise en œuvre locale : focus [ici](#)
- Appel à manifestation d'intérêt 2024 des ateliers hors les murs : [ici](#)
- Plateforme Aides-territoires [ici](#)

CONTACT :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr - 06.99.94.42.42

INTRODUCTION

Par Eric Brua directeur de la FPNRF et Patrick Brie adjoint au sous directeur de la qualité du cadre de vie au MTECT

Pour les Parcs, le paysage est le résultat d'un projet de territoire, il est donc essentiel d'échanger collectivement sur ce sujet au sein du réseau des Parcs et avec ses partenaires extérieurs. Les Parcs accompagnent les politiques d'aménagement du territoire et sont depuis longtemps porteurs de Plans de paysage afin d'anticiper au mieux les transformations à venir.

La politique en faveur de la qualité des paysages est l'une des 12 politiques qui explicitent l'action de la DGLN sur le territoire. Le paysage est un objet qui est entré dans le code de l'environnement il y a 30ans avec la loi paysage, qui a développé de nouvelles dimensions du paysage que celle des sites essentiels et remarquables (loi 1930). Cette loi s'est intéressée aux paysages ordinaires et à leur reconquête qualitative. Aborder le territoire par le paysage favorise le dialogue en rendant tangible le diagnostic de territoire. Il est un outil de médiation pour produire des projets de qualité qui répondent à la demande des habitants en associant différentes politiques publiques. Bien que le paysage ne puisse pas toujours être au centre des décisions d'aménagement, il doit y être intégré. Pour cela, plusieurs actions sont menées :

- Formation aux élus
- La démarche paysagère est une démarche de projet inscrite dans les termes de références des documents d'accompagnement du Fond Vert.
- Développement du Standard comme outil d'aide à la décision
- Grand prix national des paysages
- Appel à projet Plan de Paysage en partenariat avec l'ADEM et l'OFB. L'an dernier, deux Parcs étaient lauréats de ces Plans de paysage (Baronnies provençales et Scarpe-Escaut)

I. CHRONIQUES DES PARCS

Présentation de la Plateforme Habiter Parc

Par Ophélie Peirin, chargée de mission marketing territorial à la FPNRF

Le réseau des Parcs expérimente une **plateforme Habiter Parc**, outil destiné à favoriser une **meilleure perception du territoire**. Cette plateforme a pour ambition de permettre aux habitants et aux porteurs de projets d'appréhender et de comprendre l'ensemble de l'offre de leur territoire. Elle comprend en particulier du contenu à propos des caractéristiques des Parcs, des petites annonces d'habitat à rénover ou de commerces à reprendre, une carte interactive et des exemples de projets d'aménagement (vidéos Inventer Demain). **Cette expérimentation favorise le projet local tout en valorisant le réseau des Parcs.**

La Fédération réalise un travail d'accompagnement et anime un comité de pilotage avec les Parcs pilotes du projet : la Brenne, les Préalpes d'Azur et la Chartreuse. Pour chaque Parc, des informations utiles sont sélectionnées selon diverses entrées : connaissance avec des fiches pédagogiques, participation citoyenne dans le cadre de projets de développement local et mise en valeur du patrimoine local. Chaque Parc dispose d'une page avec une présentation, des chiffres clés et des fiches thématiques. L'enjeu est de mettre en réseau les acteurs dynamiques du territoire et de structurer l'offre et la demande territoriale dans chaque Parc (réseaux d'architectes, d'artisans, distributeurs de matériaux, culture, agricultures, etc.). Les Parcs interviennent ainsi comme relais et accompagnateur des initiatives locales. La plateforme est un moyen pour les Parcs de valoriser leurs actions à l'échelle nationale et de toucher le grand public.

Lien d'accès à la plateforme : <https://www.habiter-parc.fr>

Actualités des Ateliers Hors les Murs

Par Bastien Galant chargé de mission enseignement supérieur et territoires à la FPNRF

Le principe des Ateliers Hors les murs est d'immerger des étudiants de disciplines différentes dans des territoires de Parcs ou de Petites villes de demain pour réfléchir au projet local sous des angles très variés. Les étudiants combinent une expérience de terrain avec un travail collectif de production. Plus de 50 Ateliers Hors les murs ont déjà été organisés sur ce modèle avec plus de 1000 étudiants. Le principe est d'établir un rapport gagnant-gagnant pour les étudiants qui expérimentent sur un terrain réel et le territoire qui bénéficie d'un regard extérieur et créatif. La Fédération anime l'appel à projet et intervient en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des Parcs et des Écoles volontaires (mise en contact des écoles avec les territoires, dossiers de candidatures).

L'appel à candidature est lancé pour 2024 en partenariat avec le Ministère de la Culture, de la Transition écologique, de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec l'ADEM et l'OFB. En 2024, la Fédération revalorise la bourse de 1000 euros (environ 10% du coût total) à hauteur de 2 500 euros (environ 30% du coût total).

Chronique juridique : La portée juridique de la Charte à l'égard des projets

Par Maître Florian Ferjoux de Gossement Avocats

Pour rappel, la Charte de Parc se situe sous le SRADDET et au-dessus des documents de planification locaux (SCot, PLU, cartes communales) qui doivent se rendre compatibles avec elle. En revanche, du point de vue juridique, les Chartes n'ont pas de portée directe sur les projets. Or, le juge administratif laisse petit à petit une place à l'appréciation du contenu de la Charte pour analyser un projet. En avril 2022, le Conseil d'État rappelle la non opposabilité directe de la Charte aux tiers mais apporte une nuance importante : le devoir de s'assurer de la cohérence de la demande d'autorisation d'implanter ou d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), avec les orientations et mesures fixées dans la Charte de Parc et dans les documents qui y sont annexés. Il établit donc un lien direct de cohérence entre la Charte et les projets. Pour établir ce lien de cohérence, la cour administrative vérifie que les mesures de la Charte sont :

- assez précise pour établir un lien de cohérence (ex : identification de secteurs à enjeux et de critère comme la pente ou l'altitude)
- légales au regard du code de l'environnement (ne vont pas trop loin)
- fondées et justifiées

Référence : CCA de Nantes, 9 février 2024, n°22NT01263

Histoire de paysages

Par Marc Verdier architecte et maître de conférence à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy

La culture paysagère se fait par accumulation. Ce sont les petites histoires qui nourrissent et construisent une histoire plus générale qui donne un socle d'une démarche de projet en faveur des paysages, qui donne de l'épaisseur

Le vieux et le Lac - Bauduen

C'est l'histoire d'un vieux qui raconte, à partir de ce qu'il voit mais qui n'existe plus, ses histoires de vie à l'époque où le lac n'existait pas. Derrière les paysages que l'on voit se cachent des histoires, des façons de vivre ces paysages, des vies qui faut explorer pour comprendre. Les paysages sont faits d'émotions qu'il nous faut penser.

Regarder un arbre

A partir de la photo d'un chêne de plein vent dans un système bocager, la vision de l'architecte est enrichie par celle des vétérinaires. En effet, les vétérinaires sont de plus en plus appelés dans les campagnes pour des problèmes d'insolation du bétail. L'arbre isolé prend alors une dimension de

plus, celle de la santé animale. Il est nécessaire de croiser les regards pour comprendre les paysages et trouver les entrées adéquates pour en discuter avec les différents acteurs des territoires.

La parabole du pré-bois - Parc naturel régional du Haut Jura

Les prés-bois sont des espaces de transitions, où le bétail peut entre autres se mettre à l'abri des fortes chaleurs. C'est l'espace où le forestier parle au paysan, un endroit de lien et d'articulation. Or, les primes de la PAC ne reconnaissent pas ces espaces de pré-bois pour les primes. Pourtant cet espace hybride de rencontre, de frontière est considéré par l'exploitant comme l'espace de solidité de son exploitation, c'est-à-dire un espace qui permet une forme de résistance face à des situations difficiles comme les canicules.

II. LES OUTILS DU PAYSAGE

Aides-territoires : votre allié pour trouver des financements et valoriser vos aides !

Par Alexia GAZEL, chargée de déploiement d'Aides-territoires, MTECT

Aides-territoires est un outil numérique public et gratuit à destination des collectivités, pour trouver des aides financières et en ingénierie, quelles qu'elles soient. Cette plateforme sert à centraliser des aides mais aussi à les valoriser. La Plateforme regroupe presque 11 000 communes et plus de 1000 EPCI avec 60% de communes rurales de moins de 2000 habitants.

Les Parcs naturels régionaux sont encouragés à inscrire leurs dispositifs financiers et en ingénierie (accompagnements techniques, juridiques, formations, etc.) sur la plateforme afin de valoriser les actions. Cette dernière propose aux porteurs d'aides des outils statistiques pour mesurer l'impact des aides (clics, vues, ajout dans des projets, etc.). Une page "porteur d'aide" personnalisable peut être mise en place et est rendue accessible aux utilisateurs via la cartographie ou le logo sur les fiches d'aides. Référencer l'ensemble des aides proposées sur cette plateforme permet également aux porteurs d'aides d'obtenir facilement un "catalogue" de tous leurs dispositifs et des "fiches aides" au format pdf.

Pour prendre en main le parcours de contribution sur Aides-territoires, vous pouvez vous inscrire à une prochaine session de formation : <https://app.livestorm.co/p/4410fe3c-8c8a-4e41-aba6-a9e281e0dca6>

Pour contacter l'équipe : aides-territoires@beta.gouv.fr

Formation des élu.e.s locaux à l'approche paysagère

Par Valérie Charollais directrice de la FNCAUE

Cette proposition de formation fait suite à un rapport piloté par Jean-Pierre Thibault mettant en avant un besoin de formation et de sensibilisation des élus locaux (maires et adjoints) pour avoir un socle commun de compréhension de ce qu'est le paysage. Un partenariat entre le Ministère de la transition écologique, l'association des maires de France et la fédération des CAUE a permis de proposer une formation nationale socle, déclinée ensuite dans les territoires (temps de visites spécifiques aux territoires). La fédération des Parcs et la Fédération française du paysage participent au comité de pilotage de ce projet.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- **Identifier la responsabilité de l'élu dans la fabrique du paysage local**

- Être en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de leur territoire

Ces objectifs sont exclusivement tournés vers les élus, ce qui fait la force de cette formation. Le module de formation est pensé sur deux jours (2 demi-journées en salle et 2 demi-journées en plein air), clé en main pour les CAUE et/ou les partenaires qui souhaitent la mettre en œuvre. Le "kit de formation" comprendra : un mode opératoire, les préalables à l'organisation de la formation, le déroulé pédagogique, les supports, les ressources à transmettre aux stagiaires et les documents administratifs de la formation. En complément, des temps de visites sont pensés pour adapter ces formations aux enjeux locaux. Une première version a été testée dans des CAUE pilotes (Ain, Var, Côte d'Or).

L'objectif serait de dispenser 40 formations en 2024, pilotées par un CAUE ou un partenaire. Un soutien financier sera accordé aux structures pour monter ces formations.

II. APPEL À PROJET PLAN DE PAYSAGE : PRÉSENTATION DE L'ÉDITION 2024

Par Jeanne Goldet du MTECT, Kathleen Monod de l'OFB et Paul Franc de l'Ademe

Le Plan de paysage

C'est une approche globale, volontaire et transversale qui permet à une collectivité de développer une politique d'aménagement cohérente à l'échelle de son territoire. Il doit prendre en compte les spécificités et les ressources locales mais aussi les besoins des habitants en les associant à la démarche. C'est donc un projet de développement local concerté qui vise à améliorer le cadre de vie et de renforcer l'attractivité des territoires en gérant durablement l'espace et en anticipant les paysages futurs. Le plan de paysage comporte 3 grandes étapes, réalisées de manière co-construites et participatives :

- Diagnostic partagé avec les acteurs du territoire
- Stratégie territoriale avec la formulation d'objectifs de qualité paysagères (OQP)
- Programme d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs fixés

L'appel à projet Plan de paysage - date limite 20 juin 2024

Il existe depuis 2013 avec pour objectifs que la démarche paysagère devienne un réflexe dans toutes les politiques d'aménagement. L'appel à projet comporte plusieurs volets :

- **Depuis 2013, un volet général** (30 000€ à 60 000€ par lauréat). 170 collectivités ont déjà été accompagnées dans ce cadre.
- **En 2020, un volet "Transition énergétique"** a été créé en partenariat avec l'ADEME pour apporter un éclairage particulier sur cette thématique, au sein d'une démarche partenariale plus globale (jusqu'à 100 000€ par lauréat allant jusqu'à 80% des dépenses éligibles). Ce volet a pour objectif de faire reconnaître les démarches de paysage comme des outils pour mettre en œuvre la transition énergétique dans les territoires, dans un contexte d'accélération de la production des énergies renouvelables. L'enjeu est d'inscrire une trajectoire énergétique lisible, partagée et désirable dans le territoire, d'anticiper la planification et d'articuler les outils de planification des EnR. Les candidats sont invités à contacter l'ADEME pour monter les dossiers de candidatures, en plus des référents paysages des DREAL.

- **En 2024, un nouveau volet thématique “biodiversité”** est lancé en partenariat avec l’OFB (10 000€ à 60 000€ par lauréat, allant jusqu’à 80% des dépenses éligibles). Ce volet est né du constat que le plan de paysage pourrait être mobilisé davantage pour favoriser les projets de territoire qui portent un haut niveau d’ambition en termes de préservation et de reconquête de la biodiversité. Le paysage est particulièrement pertinent pour aborder la diversité et la complexité du vivant. Réunir ces deux dimensions est l’une des clés de réussite de la transition écologique des territoires. Ce nouveau volet est dans ce sens un indicateur pour la Stratégie nationale biodiversité 2030.

Les deux volets thématiques reprennent les fondamentaux de l’appel à projet général à savoir la connaissance, la co-construction et l’action. Quelle que soit la thématique, les Plans de paysage doivent être intégrateurs et prendre en compte l’ensemble des thématiques liées aux dynamiques paysagères. D’après les retours d’expérience, les plans de paysages qui ont le mieux fonctionné sont ceux qui étaient le plus ambitieux en matière de concertation.

L’ensemble des collectivités, leurs groupements, les associations et autres structures (comme les PNR) peuvent candidater à un Plan de paysage. **Les candidats sont invités à se rapprocher des référents paysages dans les DREAL, qui sont les appuis pour le montage des dossiers.** Les projets sont sélectionnés en fonction de leur qualité, de leur gouvernance, de la réalité de la démarche de concertation et du caractère opérationnel du projet.

Référence : Site objectif paysage pour candidater et aller voir les retours d’expériences des précédents lauréats : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

III. EXPÉRIENCES DE PARCS

Comment recueillir la perception des paysages ?

Par Loïc Antunes, chargé de mission Paysage au Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne : les constats

Le Parc est un territoire attractif avec une demande de logement importante. L’ensoleillement et la géographie sous forme de plateau en fait un territoire propice à l’installation d’énergies renouvelables. Cette installation pourrait se faire à grande échelle grâce au massif forestier et à l’agriculture industrielle. Cependant, le massif forestier évolue avec un raccourcissement des cycles forestiers pour les besoins de production de papier, allant avec une diminution des feuillus au profit du pin maritime. Une augmentation des risques climatiques liés aux incendies notamment, mais aussi aux maladies sur les arbres, etc. est observée. Les paysages sont perçus différemment par les habitants, par les visiteurs et les nouveaux arrivants (monotonie de la forêt, coupes rases, etc.). Un dialogue doit donc être tissé avec l’ensemble des acteurs du territoire. D’autant plus que les habitants ont une volonté de participer à l’évolution des paysages.

Le plan de paysage

Grâce au Plan de paysage, le Parc des Landes de Gascogne se saisit pour la première fois d’un outil de planification paysagère sur l’ensemble du territoire du Parc. Ce Plan de paysage est toujours en cours avec un diagnostic centré sur le recueil des perceptions. Il s’articule autour de deux volets principaux : l’arbre feuillu et les énergies renouvelables, et laisse une part importante à la participation du grand public tout au long du projet pour donner à voir et à comprendre les paysages, bâtir une culture paysage collective et rendre les habitants acteurs des paysages.

Le diagnostic se compose de plusieurs éléments : recueil des perceptions, portraits de paysages, paysages en mouvement

Le recueil des perceptions

Le recueil de perception est une partie du diagnostic du Plan de paysage qui croise le regard des paysagistes et des acteurs du territoire. Plusieurs outils ont été mobilisés pour le produire afin de toucher le plus grand nombre

- Le dessin comme outil de médiation. Il permet de proposer un regard extérieur guidé par l'arpentage, tout en mettant en avant les motifs paysagers caractéristiques du territoire.
- Les rencontres et récolte de témoignages grâce aux "Cercles de paysage" organisés par le Parc, en appui avec les associations historiques des "cercles de Gascogne"
- Les entretiens individuels des acteurs clés du territoire, sur des profils variés.
- Questionnaire grand public à destination des estivaliers (avec des retours limités)
- Podcasts sous forme de témoignages sonores sur le thème de l'arbre (prise de son en immersion)

Une édition qualitative du livrable ainsi qu'une mise en scène itinérante pourra être mise en place pour valoriser et faire vivre ce travail de recueil des perceptions. Une récolte des retours utilisateurs et de témoignages complémentaires continuera à alimenter ce travail.

Portraits de paysages sous forme de travail cartographique caractérisant chacune des unités paysagères, définies dans ce territoire par des motifs paysagers (forêt, agriculture, etc.). Pour chaque unité, des paysages fictifs sont reconstitués avec l'ensemble des éléments caractéristiques de l'unité, approfondis ensuite grâce à un travail photographique.

Paysages en mouvements comme lecture analytique des dynamiques d'évolution des paysages, par thématique. Pour chacune des thématiques les deux volets du plan de paysage (arbre feuillu et énergies renouvelables) sont explicités. La lecture historique et la mise en perspective des dynamiques contemporaines permettent de rappeler collectivement les bases de l'évolution des paysages.

Plan Paysage et Biodiversité : complémentarité, synergie, et... compromis ? entre deux approches dans le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse

Par Marion Doubre chargée de mission paysage et François Hardy chargé de mission nature/environnement

Les plans de paysage et biodiversité sont arrivés dans un contexte où le Parc était le plus petit de France. L'enjeu des plans de paysages était de penser ensemble les thématiques du paysage et de la biodiversité, tout en produisant des documents opérationnels pour les territoires. Les Plans paysages et biodiversité couvrent l'ensemble du territoire mais par petits secteurs (10 à 20 communes) afin de favoriser les liens avec les acteurs et les populations. Ils contiennent :

- **Un argumentaire** (diagnostics paysage et environnement et définition d'enjeux communs) avec une cartographie croisée des enjeux. Il n'y a pas, dans ce diagnostic de production de données naturalistes mais plutôt une synthèse des connaissances.
- **Des objectifs de qualité paysagère et écologique** (orientations, plans guide et programme d'action) spatialisés sur le territoire. Les plans guide sont une spécificité, ils dessinent sur certains secteurs précis ou sur des thématiques, des projets qui illustrent les actions à développer. Ils donnent ainsi aux élus la volonté de s'investir dans les plans paysages et biodiversité par des actions concrètes.

- **Des déclinaisons communales** qui traduisent, via une cartographie et un texte, les grandes orientations et les actions possibles sur chaque commune. Cet outil a pour objectif d'être facilement intégré dans les PLU des communes.

Pour se faire, l'équipe en charge est composée de deux bureaux d'étude, l'un en paysage et l'autre en écologie ou écologie du paysage, avec un paysagiste mandataire. Des compétences complémentaires peuvent être ajoutées en fonction des besoins des territoires.

Les plans de paysages sont inscrits dans la Charte 2011-2026 et financés par les contrats de Parc. Ils concernent plusieurs dispositions comme "restaurer et préserver la trame verte et paysagère" pour renforcer la cohérence entre la TVB et le paysage. Les unités paysagères permettent de mieux découper le territoire visuellement, que les milieux et les habitats qui sont souvent très nombreux, imbriqués les uns dans les autres et au final peu lisibles par les non-spécialistes. Dans l'ensemble, les politiques relatives à la biodiversité sont multiples et sectorisées (Trame Verte et Bleue, Plans nationaux d'actions pour les espèces, Natura 2000, renaturation des cours d'eau, espèces exotiques envahissantes...). Ce qui peut devenir complexe voire compliqué pour les élus dans leurs communes. Les plans paysage et biodiversité permettent alors de simplifier cette vision pour les élus et d'utiliser le paysage comme une porte d'entrée pour sensibiliser les acteurs non spécialistes. Cela passe par la définition d'une vision commune entre les paysagistes et les naturalistes qui ne parlent pas toujours la même langue au départ.

Exemple concret

Création d'une lisière étagée en partenariat avec l'ONF pour favoriser les paysages et la biodiversité sur le massif forestier de Rambouillet. Ce projet permet de renforcer des partenariats, de valoriser la biodiversité en multipliant et diversifiant les milieux, et de penser les paysages dans la gestion forestière. Le suivi est à la fois naturaliste avec un suivi des espèces et paysager grâce à la photographie.

Implication des acteurs

Les habitants sont de plus en plus impliqués dans les plans paysage et biodiversité avec une participation au diagnostic via des ateliers et des sorties sur le terrain avec des carnets de route, etc. Des résidences d'artiste viennent en complément pour vulgariser les enjeux via des installations ponctuelles qui interpellent les habitants.

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :

Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF

Synthèse :

Estelle Carlier, ingénieure paysagiste.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris
Tél 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  @FederationPNR

